

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

CONCERNANT LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

1. Vais-je pouvoir m'inscrire après la date d'ouverture des inscriptions?

Oui ! Mais passée cette date, le Service JMJ du Diocèse de Montréal ne sera pas en mesure de garantir que le forfait choisi sera disponible au même prix. Un montant additionnel, déterminé par l'agence de voyage, pourrait donc être requis après cette date.

2. Je suis le responsable de groupe et j'ai complété la première étape de l'inscription (inscription de groupe). Est-ce que je dois aussi m'inscrire individuellement?

Oui! Le responsable de group recevra un courriel avec un code unique à chaque groupe avec les consignes pour l'inscription individuelle de chaque membre du groupe, INCLUANT le responsable du groupe!

3. Est-ce qu'une partie du groupe peut s'inscrire aujourd'hui et l'autre à une date ultérieure ?

Si vous désirez vous assurer que toutes les parties de votre groupe voyagent et demeurent ensemble, ils doivent s'inscrire et remettre leur 1^{er} versement d'inscription en même temps. Si le cas se présente, bien que Mission Jeunesse fasse tout son possible, elle ne pourra garantir à l'autre partie du groupe des places dans les mêmes logements -voire même- le même forfait.

4. Je n'ai pas de code de groupe. Que dois-je faire?

Est-ce que vous faites partie d'un groupe JMJ? Si oui, contactez votre responsable de groupe. Uniquement le responsable de groupe peut vous donner ce code.

5. Je ne connais pas l'adresse courriel de mon responsable de groupe.

Est-ce que vous faites partie d'un groupe JMJ? Si oui, contactez votre responsable de groupe. Veuillez noter que vous devez utiliser l'adresse courriel que votre responsable de groupe a fourni lors de l'inscription de votre groupe.

6. Je n'ai pas de groupe. Puis-je participer aux JMJ?

Option 1 : formez votre propre groupe

- *Il ne faut que 3 personnes pour former un groupe et procédez à l'inscription de votre groupe!*
- *Consultez notre site internet pour plus d'informations!*

Option 2 : Contactez Mission Jeunesse

- *Mission Jeunesse est aussi en mesure de proposer des groupes qui sont ouverts à accueillir des pèlerins qui n'appartiennent pas à un groupe. Il y a cependant aucune garantie que nous puissions vous trouver un groupe.*

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

CONCERNANT LES INFORMATIONS DE MON INSCRIPTION

7. Si je dois faire une modification à mon inscription (de groupe ou individuel), que devrais-je faire?

Si vous êtes le responsable de groupe, veuillez contacter Mission Jeunesse-YM au jmjwyd@diocesemontreal.org. Si vous êtes un pèlerin, veuillez contacter votre responsable de groupe qui informera Mission Jeunesse-YM de votre modification. Veuillez noter que chaque modification à votre inscription entraînera un frais de 50\$.

8. Est-ce que le nom dans mon inscription doit être identique à celui dans mon passeport?

Oui! Pour éviter toutes difficultés lors du voyage, c'est la responsabilité de chaque pèlerin de s'assurer que le nom indiqué dans son inscription individuel est tel qu'écrit dans son passeport. Veuillez contacter votre responsable de groupe si vous devez changer le nom de votre inscription. Veuillez noter que chaque modification à votre inscription entraînera un frais de 50\$, même si c'est Mission Jeunesse-YM qui s'aperçoit du changement requis.

9. Je vais changer mon passeport avant la date de départ. Dois-je attendre de fournir la photocopie du nouveau passeport à Mission Jeunesse-YM?

NON. Si vous savez que vous allez changer votre passeport avant la date de départ, veuillez SVP nous fournir une photocopie de votre passeport actuel et assurez-vous de nous fournir une photocopie du nouveau passeport aussitôt que possible.

10. J'ai ma propre assurance, mais j'ai oublié de l'indiquer lors de mon inscription. Est-ce encore possible d'avoir le crédit d'assurance accordé?

*NON. ***Si lors de votre inscription, vous ne cochez aucune case ou n'indiquez pas que vous avez votre propre assurance ET vous ne remettez aucune preuve d'assurance, Mission Jeunesse prendra pour acquis que vous prenez les assurances indiquées dans le forfait. **Aucun changement ne sera accepté une fois votre inscription remise.***

Pour être exempté des coûts relatifs à l'assurance, il vous faut fournir à Mission Jeunesse une preuve d'assurance (c.-à-d. la photocopie de la politique d'assurance jointe à la fiche d'inscription – la description de l'assurance n'est pas suffisante).

CONCERNANT LES ANNULATIONS ET LES REMBOURSEMENTS

11. Si, après m'être inscrit(e), je change d'avis; vais-je pouvoir récupérer mon argent ?

Non ! Le versement initial de 500\$ n'est pas remboursable. . Les frais d'annulation seront appliqués à partir de la date à laquelle Spiritours recevra l'avis de la part du Diocèse de Montréal.

12. Que se passera-t-il si, à la dernière minute, je ne peux plus partir, mais que quelqu'un d'autre pourrait prendre ma place ?

Pour toute modification concernant l'identité du porteur de billet, la compagnie aérienne à qui nous avons affaire exige le versement d'un montant supplémentaire imposé au participant qui se désiste. En cas de désistement, et dépendamment de la date du désistement, le billet est transférable à un autre pèlerin du même groupe qui peut prendre la place de celui qui se désiste.*

**Des frais supplémentaires s'appliquent. Ces frais supplémentaires seront chargés à la personne qui se désiste. Après la date limite, selon les conditions de voyage, un désistement est considéré comme une annulation. Aucun transfert NI remboursement n'est applicable. (Cf. Conditions)*

Veuillez bien lire les Conditions d'inscriptions de Spiritours et de Mission Jeunesse

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

CONCERNANT LES PAIEMENTS ET LA DOCUMENTATION

13. Qu'arrive-t-il si je m'inscris en ligne mais je ne paie pas par carte de crédit?

Vous pouvez payer par chèque. Faire le chèque à l'ordre de : CACRM – JMJ Panama 2019 (CACRM : Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Montréal) et le donner à votre responsable de groupe qui lui/elle le transmet à Mission Jeunesse lors des sessions de dépôt. AUCUNE inscription sans le premier paiement non remboursable de 500 \$ ne sera acceptée.

14. J'aimerais faire mon paiement total par carte de crédit. Est-ce possible?

*Au moment de l'inscription en ligne, il y aura la possibilité de faire un **premier versement** par carte de crédit (PayPal) pour un montant **minimum de 500 \$** qui est non remboursable. **Veillez noter que seul ce premier versement est possible par carte de crédit si vous vous inscrivez en ligne. Tout autre paiement doit être fait par chèque.***

*Vous pouvez payer le montant que vous désirez (minimum 500 \$) **SEULEMENT** lors de votre inscription en ligne. Il n'est pas possible de payer par carte de crédit à un autre moment qu'au moment de votre inscription en ligne. **Veillez noter qu'un frais de transaction de 3% sur le montant payé par carte de crédit sera ajouté à votre montant total.***

15. Je ne veux pas m'inscrire en ligne, mais je veux payer par carte de crédit. Que dois-je faire?

Il n'est pas possible de payer par carte de crédit à un moment autre que celle de votre inscription en ligne.

16. Qu'arrive-t-il si je paie mon premier versement, mais je NE fournis PAS la documentation nécessaire?

*Veillez noter que nous procéderons à l'inscription que lorsque nous aurons reçu le premier paiement non remboursable de 500 \$, **ainsi que** la documentation requise.*

Passeport :

Si vous savez que vous allez changer votre passeport avant la date de départ, veuillez SVP nous fournir une photocopie de votre passeport actuel et assurez-vous de nous fournir une photocopie du nouveau passeport aussitôt que possible.

Preuve d'assurance :

*Si lors de la remise du formulaire d'inscription, vous indiquez que vous avez votre propre assurance pour avoir le crédit d'assurance mais vous ne fournissez aucune photocopie de votre police d'assurance à Mission Jeunesse, **AUCUN CRÉDIT ne sera accordé.***

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

CONCERNANT LES FORFAITS POUR NOTRE GROUPE

17. Concernant les forfaits avec des places limitées.

Veillez noter que les places sont limitées pour certains forfaits. Si vous inscrivez votre groupe et indiquez un certain nombre de pèlerins (incluant le responsable de groupe et son assistant(e)) mais vous ne fournissez pas le premier paiement non remboursable de 500 \$ ET la documentation requise pour TOUS les membres de votre groupe lors de la prochaine rencontre des responsables de groupes JMJ, ou par rendez-vous (selon la date d'inscription), les places pour les inscriptions non complètes seront considérées non valides et seront perdues et peuvent être transmises à d'autres groupes.

18. Que doit-on faire si un des membres de notre groupe planifie de nous rejoindre là-bas, lorsque débiteront les journées d'accueil en diocèse ? Doit-il toujours s'enregistrer avec les membres de notre groupe ?

Oui ! Ce participant devrait effectivement s'inscrire avec les autres membres de son groupe. Dans un cas pareil, les frais de vol seront alors soustraits du prix de son forfait. Mais, en contrepartie, ce participant aura la responsabilité d'organiser, à ses frais, avec le responsable de son groupe, son propre transfert jusqu'au site d'hébergement de son groupe d'appartenance au JMJ, ainsi que son retour à Montréal, si tel est son souhait. Encore une fois, pour que les membres d'un groupe puissent avoir l'assurance d'être hébergés dans un même lieu, il est primordial qu'ils s'inscrivent ensemble.

19. Qu'arrive-t-il si un membre du groupe désire revenir une semaine après le reste de son groupe; peut-il obtenir des réservations différentes ?

Les demandes d'extension doivent être faites dès l'inscription avec le premier paiement, ou selon les dates d'échéance. Voir les Conditions d'inscription. Des frais supplémentaires s'appliquent.

20. Notre groupe est intéressé à plusieurs forfaits. Est-ce qu'on peut choisir deux forfaits pour notre groupe?

*Si vous désirez vous assurer que tous les pèlerins de votre groupe voyagent et demeurent ensemble, vous devez choisir **UN FORFAIT COMMUN** pour tout le groupe. Vous devez inscrire les pèlerins de votre groupe et remettre leur 1^{er} versement d'inscription en même temps. **Un groupe JMJ valide doit avoir UN responsable de groupe, et choisir UN forfait commun pour le groupe. Si vous choisissez plus qu'un forfait, l'inscription de votre groupe n'est pas considérée valide!***

SCÉNARIO : DEUX FORFAITS	Le groupe Saint Jean-Paul II a 10 pèlerins qui veulent s'inscrire au forfait 3A et 7 pèlerins qui veulent s'inscrire au forfait 5. Ils doivent former deux groupes, chacun avec leurs propres responsables de groupe, assistant(e)s aux responsables de groupes, et accompagnateurs.
Étape 1 Inscription du groupe	<i>Un responsable de groupe (« Responsable JP II F3A ») doit procéder à l'inscription du groupe « Saint Jean-Paul II F3A ».</i>
	<i>Un deuxième responsable de groupe (« Responsable JP II F5 ») doit procéder à l'inscription du groupe « Saint Jean-Paul II F5 ».</i>
Étape 2 Inscription individuelle des membres du groupe	<i>« Responsable JP II F3A » doit s'assurer d'inscrire individuellement tous les 10 membres de son groupe « Saint Jean-Paul II F3A », incluant le responsable de groupe et son assistant.</i>
	<i>« Responsable JP II F5 » doit s'assurer d'inscrire individuellement tous les 7 membres de son groupe « Saint Jean-Paul II F5 », incluant le responsable de groupe et son assistant.</i>
Étape 3 Fournir les paiements et la documentation de tous les pèlerins	<i>« Responsable JP II F3A » doit fournir les paiements et les documentations complets des 10 membres de son groupe lors des prochaines rencontres des responsables de groupes JMJ.</i>
	<i>« Responsable JP II F5 » doit fournir les paiements et les documentations complets des 7 membres de son groupe lors des prochaines rencontres des responsables de groupes JMJ.</i>

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

ÉVITEZ DES SITUATIONS DÉSAGRÉABLES QUANT À L'INSCRIPTION DE VOTRE GROUPE!

Merci de bien lire les scénarios suivants pour éviter de vous retrouver avec des difficultés quant à l'inscription de votre groupe!

SCÉNARIO 1 UNE DIFFÉRENCE ENTRE LE NOMBRE DE PÈLERINS DANS L'INSCRIPTION DE GROUPE ET LES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES	
Étape 1 Inscription du groupe	<i>Le responsable de groupe indique les noms des 10 pèlerins (incluant le responsable de groupe et son assistant).</i>
Étape 2 Inscription individuelle des membres du groupe	<i>Le responsable de groupe envoie le code unique de son groupe, ainsi que son adresse courriel aux membres de son groupe, et 15 pèlerins veulent s'inscrire.</i>

Attention : Il faut indiquer le nombre réel de pèlerins qui font partie de votre groupe JMJ, incluant le responsable de groupe et son assistant(e). Veuillez noter que seulement le nombre de personnes que vous indiquez dans votre inscription de groupe pourra s'inscrire individuellement lors de la prochaine étape de l'inscription.

Veuillez noter que nous procéderons à l'inscription des pèlerins que lorsque nous aurons reçu le premier paiement non remboursable de 500 \$, ainsi que la documentation requise. Si les paiements ou la documentation ne sont pas complets, l'inscription n'est pas considérée valide!

- *Le code unique de chaque groupe peut être utilisé pour un nombre limité au nombre de pèlerins que vous avez indiqué lors de l'étape 1 (inscription du groupe). Dans ce cas, après 10 inscriptions, le code sera expiré.*
- *Seulement les personnes que vous avez indiquées lors de l'étape 1 (inscription du groupe) peuvent s'inscrire individuellement. Mission Jeunesse-YM réserve le droit d'annuler toute inscription individuelle de personnes si leur nom n'apparaît pas dans la liste du groupe auquel il/elle s'inscrit.*

SCÉNARIO 2 DOCUMENTATIONS ET PAIEMENTS INCOMPLETS	
Étape 1 Inscription du groupe	<i>Le responsable de groupe indique 7 pèlerins (incluant le responsable de groupe et son assistant).</i>
Étape 2 Inscription individuelle des membres du groupe	<i>Le responsable de groupe envoie le code unique de son groupe, ainsi que son adresse courriel aux membres de son groupe, et tous les 7 membres de son groupe (incluant le responsable du groupe et son assistant) s'inscrivent individuellement en ligne.</i>
Étape 3 Fournir les paiements et la documentation de tous les pèlerins	<i>Le responsable de groupe fournit les paiements et documents complets de 3 pèlerins seulement. Il manque quelques paiements et/ou documentations pour 4 pèlerins.</i>

Attention : veuillez noter que nous procéderons à l'inscription de chaque pèlerin que lorsque nous aurons reçu le premier paiement non remboursable de 500 \$, ainsi que la documentation requise pour le pèlerin. Si les paiements et/ou la documentation ne sont pas complètes, l'inscription de cette personne n'est pas valide. Dans ce cas, seulement 3 pèlerins seront considérés inscrits et les 4 places seront considérées non valides et seront perdues et peuvent être données à d'autres groupes.

FAQ QUANT À L'INSCRIPTION

Merci de consulter les Conditions et Politiques de Spiritours et de Mission Jeunesse pour les informations complètes.

SCÉNARIO 3 DOCUMENTATION INCOMPLÈTE	
Étape 1 Inscription du groupe	Le responsable de groupe indique 15 pèlerins (incluant le responsable de groupe et son assistant).
Étape 2 Inscription individuelle des membres du groupe	Le responsable de groupe envoie le code unique de son groupe, ainsi que son adresse courriel aux membres de son groupe, et tous les 15 membres de son groupe (incluant le responsable du groupe et son assistant) s'inscrivent individuellement en ligne. Tous les 15 membres de son groupe choisissent de payer le premier dépôt (minimum 500 \$ non remboursable) par carte de crédit avec PayPal.
Étape 3 Fournir les paiements et la documentation de tous les pèlerins	Le responsable de groupe fournit la documentation complète de 12 pèlerins seulement.

Attention : veuillez noter que nous procéderons à l'inscription de chaque pèlerin que lorsque nous aurons reçu le premier paiement non remboursable de **500 \$**, ainsi que la documentation requise pour le pèlerin. Si les paiements et/ou la documentation ne sont pas complètes, l'inscription de cette personne n'est pas valide. Dans ce cas, seulement 12 pèlerins seront considérés inscrits et les 3 places seront considérées non valides, seront perdues et peuvent être données à d'autres groupes. De plus, les premiers versements des 3 personnes qui n'ont pas fourni leur documentation sont non-remboursables, sans exceptions.

SCÉNARIO 4 AJOUTER DES PÈLERINS À UN GROUPE EXISTANT	
Étape 1 Inscription du groupe	Le responsable de groupe suit les 3 étapes de l'inscription et inscrit 7 pèlerins en février .
Étape 2 Inscription individuelle des membres du groupe	
Étape 3 Fournir les paiements et la documentation de tous les pèlerins	

Attention : Si vous désirez vous assurer que tous les pèlerins de votre groupe voyagent et demeurent ensemble, vous devez choisir un forfait commun pour tout le groupe. **Vous devez inscrire les pèlerins de votre groupe et remettre leur 1^{er} versement d'inscription en même temps.** Si le cas se présente, bien que Mission Jeunesse fasse tout son possible, elle ne pourra garantir à l'autre partie du groupe des places dans les mêmes logements - voire même- le même forfait.

Dans le cas de ce scénario, l'équipe de coordination JMJ Mission Jeunesse ne peut pas garantir que les trois pèlerins additionnels peuvent voyager et vivre le pèlerinage avec le reste de leur groupe, car cela dépend de la disponibilité des vols.